



## SOMMAIRE

1. Situation des céréales sortie hiver
2. deux parcelles de triticales semées cet automne
3. BCAE 8 : nouvelle dérogation adoptée par la Commission européenne
4. Bilans prévisionnels céréales et protéagineux bio / campagne 2023-2024
5. Test fritabilité : la couleur comme indicateur.
6. Vu en plaine, des colzas à Vesles les Caumont (02)
7. Notation stockage des variétés de pommes de terre robustes de consommation

## AGENDA

### Réunion la fABrique à sucre

Vendredi 23 février à 14h 00 à Escaudœuvres

## Le clin d'œil météo

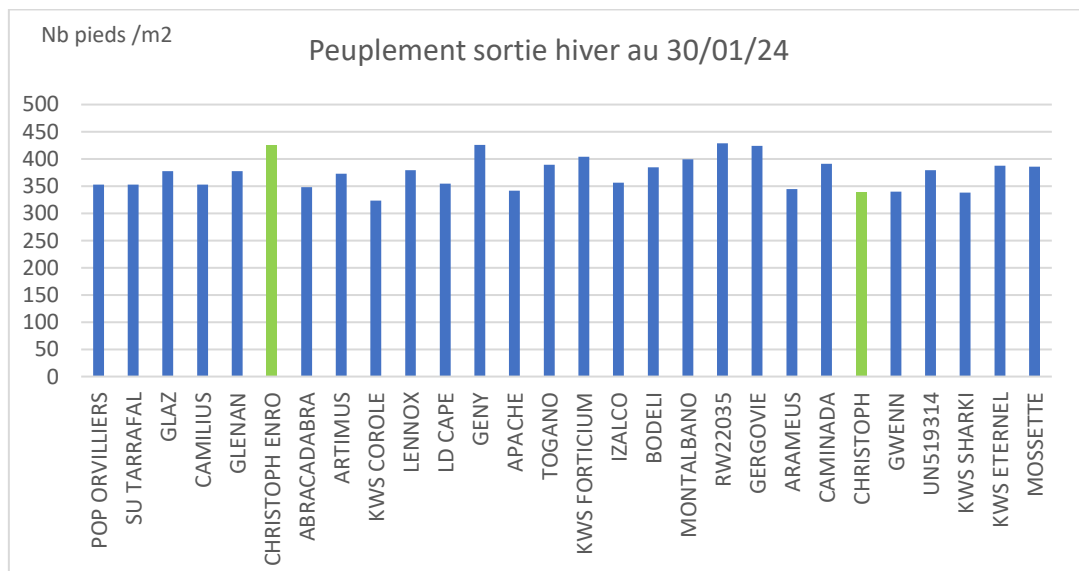
« Février doit remplir les fossés et mars après, les quitter séchés »

## OBSERVATIONS ET CONSEILS

### 1. Situation des céréales sortie hiver

Les conditions climatiques de cet hiver ont conduit à réaliser des semis de céréales tardivement. Nos essais ne font pas exception avec des dates de semis de mi-novembre à mi-décembre. Plus que la date, ce sont les conditions de semis et de sol qui conditionnent le plus souvent l'état des céréales en sortie d'hiver et notamment le peuplement.

Sur l'essai du département de l'Aisne (Aguilcourt, chez F. LEGROS) le semis de blé tendre a été réalisé le 7 décembre à 450 grains/m<sup>2</sup>, en limon sur craie, précédé luzerne. La texture du sol et le précédent luzerne labouré la veille ont offert des conditions d'implantation idéales. En résulte un **taux de pertes hivernales de 17%, faibles**.



Cette année une modalité enrobage de semences (ortie /acide humique et fulvique/ ferment lactique mélasse et silicea) a été appliquée sur la variété CHRISTOPH (en vert). La modalité avec enrobage a un taux de perte de 5% alors que sans enrobage, les pertes sont de l'ordre de 24%. A suivre...

Tout comme en plaine, les situations de nos essais sont parfois très contrastées, en témoigne **les 40 à 45% de pertes hivernales** observés dans la Somme (dégâts d'oiseaux à la levée) ou dans l'Oise (hydromorphie). Liée au retard de semis ou à l'excès d'eau, l'enracinement des céréales pourrait être moins favorable.

Pierre DURAND

## 2. Deux parcelles de triticale semée à 3 semaines d'intervalle cet automne !

Les deux parcelles de l'EARL de Mésenguy sont situées l'une en face de l'autre sur un même type de sol (limon battant à silex du Pays de Thelle). Le premier semis est réalisé tôt pour des raisons d'organisation du travail. Le deuxième semis intervient à l'entrée d'une période pluvieuse importante dans des conditions de semis moins favorables. Sur le semis d'octobre, on note la présence de moutons développés et de vulpins en plein tallage. Pour autant, la différence de développement avec le semis réalisé 22 jours après, est importante. Les adventices sont plus discrètes sur le semis de novembre (levées en cours de dicots).

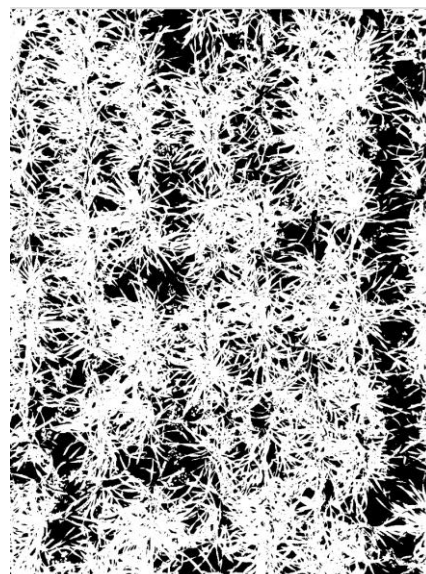


**Semis du 17 octobre  
2023**

Triticale plein tallage

Taux de couverture du  
sol 65 % →

*Photo analysée avec  
CANOPEO*

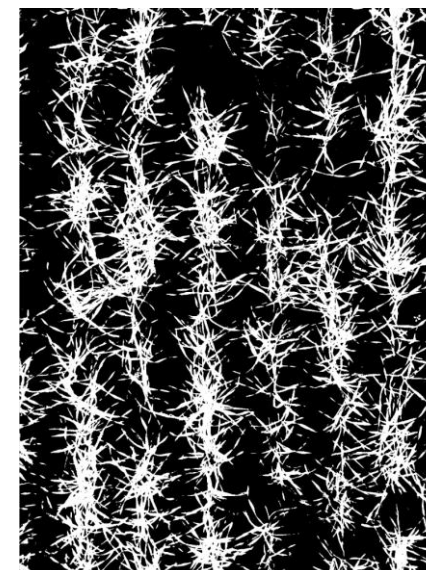


**Semis du 8 novembre  
2023**

Triticale début tallage

Taux de couverture du  
sol 29 % →

*Photo analysée avec  
CANOPEO*



L'an dernier, l'EARL de Mésenguy disposait déjà de la même situation. Le semis précoce présentait à la récolte, une hauteur de végétation supérieure de 10 cm et des épis plus beaux. La parcelle était également plus propre. A la moisson, les différences de rendement ont été plus difficiles à apprécier. Il y avait vraisemblablement un différentiel de rendement en faveur du semis précoce de quelques quintaux.

Le scénario d'un hiver climatique pluvieux et avec peu ou pas d'hiver correspond à la tendance attendue pour les années à venir dans le contexte du changement climatique. Elles nous interrogent sur les règles de décision. Pour le triticale, céréale concurrentielle sur les adventices, doit-on privilégier le développement de la céréale en avançant sensiblement le semis ? les questions se posent (risque pucerons, enherbement, disponibilité en azote ...) et vont faire l'objet d'un suivi dès cette campagne. Si vous avez des situations comparables chez vous, appelez-nous !

Gilles SALITOT

## 3. BCAA 8 : nouvelle dérogation adoptée par la Commission européenne

Nous l'avons évoqué dans le précédent JT Bio, la nouvelle dérogation concernant les jachères vient d'être publiée au journal officiel de l'Union européenne.

Pour atteindre les objectifs de la BCAA 8, les États membres peuvent mettre en œuvre la dérogation suivante :



Au moins 4 % des terres arables de l'exploitation doivent être consacrées à :

- Des éléments et surfaces non productifs (IAE)
- Des cultures fixatrices d'azote (coef 1) cultivées sans produit phytosanitaire
- Des cultures dérobées (coef 1) cultivées sans produit phytosanitaire

Ainsi, l'obligation de 4 % de terres arables en éléments et zones non productives de la BCAA 8 peut être atteinte sans le recours aux jachères. Cette obligation avait été précédemment fixée à 7 % avec un coefficient de 0.3 pour les cultures dérobées.

Les états membres doivent confirmer l'adoption de cette dérogation **sous 15 jours**. Marc FESNEAU a indiqué ce matin vouloir mettre en œuvre la dérogation en France.

Chambre d'agriculture de France

#### 4. Bilans prévisionnels céréales et protéagineux bio / campagne 2023-2024

Vous trouverez ci-après les documents produits par France Agrimer :

- [Le bilan prévisionnel](#) de la campagne 2023-2024 : données économiques sur la [filière des protéagineux biologiques](#) :
- [Le bilan prévisionnel](#) de la campagne 2023-2024 : données économiques sur la [filière céréales biologiques](#) :

##### **Quelques éléments de conjoncture, associés à ces bilans prévisionnels :**

- **Orge** : Les utilisations d'orge en malterie restent stables même si des difficultés d'approvisionnement en houblon bio sont à noter. L'utilisation d'orge en FAB est notamment impactée par la crise de la filière porcins bio, particulièrement utilisatrice d'orge en alimentation animale. Les organisations professionnelles alertent sur la hausse du stock en orge bio et déconseillent, dans la mesure du possible, la mise en culture d'orge bio pour la prochaine campagne. Hausse des exports en orge bio pour alléger le marché.
- **Maïs** : Les utilisations de maïs en FAB sont très liées à la filière œufs bio ; elles restent pour l'instant plutôt stables. Les organisations professionnelles restent vigilantes quant à la possibilité que le manque d'œufs conventionnels sur le marché puisse tirer "artificiellement" vers le haut le marché des œufs bio.
- **4 céréales (blé tendre, orge, triticale, maïs)** : Les déclassements de bio et C2 sont en hausse importante. Les stocks ne sont, à date, pas trop lourds en triticale et en maïs mais sont lourds en blé tendre et en orge. Exports en blé tendre compliqués : compétition avec le blé bio en provenance de l'est de l'Europe. Très fortes baisses des importations. Stock final "4 céréales" au 30/06 : +15% sur la campagne 2023-2024, comparé à la campagne 2022-2023.
- **Féverole** : Très forte hausse des exports, facilités par un fort besoin en féverole bio dans le nord de l'Europe et de mauvaises récoltes dans les pays de la mer Baltique (diminution de la compétition sur le marché européen).

Pour rappel, tous les [bilans antérieurs](#) sont disponibles sur le site de FranceAgriMer.

Laurène LEROY - Chambres d'agriculture de France

#### 5. Pomme de terre et test de fritabilité : la couleur comme indicateur.

On calcule un index de fritabilité afin d'évaluer l'aptitude d'un lot de pomme de terre à la transformation en frites. Ce test est initialement réservé à la frite industrielle mais par extension elle permet aussi de discriminer les variétés entre elles pour en sortir la catégorie frite ménagère.

Cet indice est basé sur la couleur dominante d'échantillons de frites taillées et cuites selon un protocole précis, ainsi que sur le nombre de frites présentant une extrémité plus colorée que la couleur dominante.

L'échelle de couleur est une carte de référence allant de 000 (frite très claire) à 4 (frite carbonisée) et comprenant sept classes (000, 00, 0, 1, 2, 3, 4)

La couleur des frites dépend de la présence de sucres réducteurs (glucose et fructose) dans la chair des pommes de terre, ces sucres se combinant lors de la cuisson à température élevée (réaction de Maillard) avec les acides aminés libres et notamment avec l'asparagine, pour former des composés colorés ainsi que de l'acrylamide (substance considérée comme cancérigène 4).

La teneur en sucres dépend de plusieurs facteurs, principalement la variété, la maturité et les conditions de stockage. Les variétés les plus adaptées à la préparation des frites, qu'on appelle « variétés fritables5 », sont celles dites farineuses, comme la 'Bintje', l'Agria', ou la 'Russet Burbank', qui se caractérisent par une teneur relativement élevée en matière sèche et en amidon et par une teneur minimale en sucre. Les pommes de terre doivent être récoltées à pleine maturité, c'est-à-dire lorsqu'un maximum de sucres est transformé en amidon.

Le stockage des pommes de terre à basse température, c'est-à-dire inférieure à 8-10 °C, entraîne une augmentation du taux de sucres par suite d'une rétrogradation de l'amidon en sucres simples, saccharose d'abord, puis glucose et fructose mais d'un autre côté, ces températures, et même des températures plus basses, sont conseillées pour retarder ou ralentir la germination.

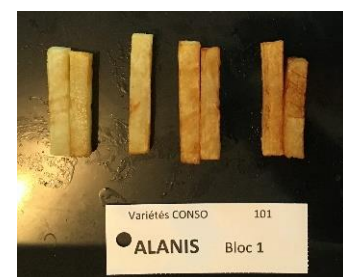
Nous allons donc suivre au cours de l'hiver l'évolution de nos pommes de terre en cours de stockage (ici 7°C) pour connaître leur aptitude à la longue conservation.

Ci-dessous vous retrouver la coloration de 4 variétés connues qui, rappelons-le, doivent avoir la couleur la plus claire possible en moyenne.

Comme on le voit sur ces images deux variétés de type frite industrielle **Lady Jane** et **Alanis**, peuvent avoir des colorations différentes.

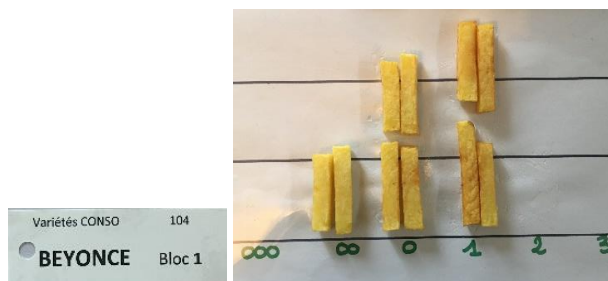
Lady Jane reste plus claire et lui confère l'avantage sur Alanis.

Pour le moment, le test confirme bien le classement à l'aptitude de ces deux variétés à la « frite industrielle ».



Quand on regarde **Otolia** la coloration étant légèrement plus foncée, elle sera classée plutôt dans la catégorie « frite ménagère » car le consommateur cherchera une frite plus colorée qu'un industriel.

Pour **Beyonce**, cette variété typée chipable reste claire pour ce type de pomme de terre.



A suivre... !

Alain LECAT

## 6. Vu en plaine, des colzas à Vesles les Caumont (02)



Ci-contre le niveau de végétation impressionnant de l'essai colza du département de l'Aisne.

Il a été semé le 27 août, en limon et précédent pois de conserve. A ce jour, il a absorbé près de 200 unités d'azote. Il semble opportun de réaliser un **apport de soufre dès que possible, à hauteur de 50 Unités.** (100 kg de Kieserite ou Polysulfate)

Pierre DURAND

## 7. Notation stockage des variétés de pommes de terre robustes de consommation

Variétés	Indice de germination (%)			
	Annœullin	Evolution	Lorgies	Evolution
Acoustic	100	71%	100	0%
Alanis	24	24%	77	60%
Alix	46	46%	83	73%
Almonda	29	28%	100	70%
Alouette	8	8%	100	26%
Athena	54	54%	100	54%
Audace	28	28%	100	65%
Beyonce	8	7%	66	34%
Byzance	34	34%	100	38%
Camillo	5	5%	69	69%
Cammeo	11	11%	62	58%
Carolus	51	51%	100	37%
Cayman	24	24%	73	35%
Cephora	23	21%	100	34%
Connect	14	14%	69	41%
Ecrin	3	3%	25	25%
Eldorado	21	21%	100	61%
Empress	100	79%	100	0%
Esperanto	100	93%	100	0%
Germi 300	0	0%	0	0%
Lady Jane	49	48%	100	72%
Levante	0	0%	25	25%
Louisa	4	4%	35	35%
Maiwen	20	20%	53	50%
Nirvana	8	8%	23	23%
Otolia	10	10%	69	67%
Passion	88	83%	100	0%
Peter pan	100	95%	100	53%
Satis	13	10%	78	36%
Sevilla	2	2%	21	21%
Trufette	4	4%	41	41%
Twiner	39	35%	95	64%
Twister	8	7%	54	35%
Vitabella	6	6%	79	78%
Wahou	26	23%	100	70%
Zen	5	5%	24	24%
<b>Moyenne</b>	<b>30</b>	<b>27%</b>	<b>73</b>	<b>41%</b>

Une deuxième notation stockage a été réalisée le 5 février sur les deux sites où les pommes de terre sont conservées à 8°C depuis le 16/10/2023 (Annœullin : 2 traitements à l'huile de menthe 90 ml / T et Lorgies non traité).

Les premiers résultats montraient une efficacité du traitement sur l'indice de germination qui était plus faible à Annœullin.

Après 4 mois de stockage, les variétés qui ont commencé à décrocher en janvier ont toutes atteint 100 % de germination à Lorgies.

Acoustic, Empress, Esperanto, Passion et Peter Pan montrent leur faible dormance même avec des traitements à l'huile de menthe.

La variété Germi 300 n'a toujours pas germé même sans traitement, elle a donc une dormance très longue.

En moyenne et pour certaines variétés, le taux de germination est limité grâce aux traitements à Annœullin, ce qui confirme les premiers résultats.

Retrouvez le [compte-rendu pommes de terre des Chambres d'agriculture des Hauts-de-France 2023](#) sur notre site portail !

Clémence LECLERCQ

### Information de Bio en Hauts-de-France – la fABrique à sucres



La **fABrique à sucres** (SAS Coopérative), qui sera construite sur Escaudœuvres, sera fonctionnelle pour la campagne 2025. Elle recherche des producteurs/trices pour rejoindre ce projet et permettre de produire du sucre complet cristallisé bio et local ! La micro-sucrierie en quelques chiffres :

- 500 ha, la surface d'emblavement d'ici 2026, dont 400 ha pour 2025,
- 1 à 10 ha, la surface proposée par ferme
- 100 km, la distance maximum à vol d'oiseau de l'usine
- 116 €/t (à 16 % de richesse), le prix final avec primes

**Rendez-vous le vendredi 23 février à 14h, à la médiathèque d'Escaudœuvres.** Pour vous ENGAGER auprès de nous ! Il est important de vous manifester dès maintenant !

Adresse : **292 rue Jean Jaurès à Escaudœuvres**, vous pouvez vous garer sur le parking de la caisse d'épargne. Inscription auprès de : Hélène Plumart, [h.plumart@bio-hdf.fr](mailto:h.plumart@bio-hdf.fr) , 07 87 32 26 10

Bulletin rédigé par les conseillers du groupe régional « Agriculture Biologique » des Chambres d'agriculture des Hauts de France. En cas d'usage d'un produit disposant d'une AMM et autorisé en AB, référez-vous à l'étiquette et vérifiez les usages sur le site e-phy. Plus d'informations sur l'agriculture biologique sur [www.hautsdefrance.chambres-agriculture.fr](http://www.hautsdefrance.chambres-agriculture.fr). Coordination et renseignements : Mégane PERCHE-GUILLAUME [megane.guillaume@npdc.chambagri.fr](mailto:megane.guillaume@npdc.chambagri.fr) (59 -62) et Gilles SALITOT : 03 44 11 44 65 – [gilles.salitot@oise.chambagri.fr](mailto:gilles.salitot@oise.chambagri.fr) (départements 02, 60 et 80) - Reproduction interdite – Les Chambres d'agriculture sont agréées par le Ministère de l'Agriculture pour leur activité de conseil indépendant à l'utilisation des produits phytosanitaires. N° d'agrément: IF 01762 (CA 02 et CA 60) – PI 00740 (CA 80) – NC00815 (CA NPDC)

Avec le soutien financier de

